

DECISION DU MAIRE

Signature de la proposition financière de WICONNECT pour la maintenance du firewall et des bornes Wfi du système d'information du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

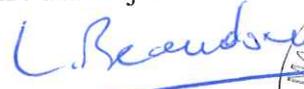
Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020,
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal 110-2020 en date du 16 novembre 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant la maintenance du firewall et des bornes Wifi du système d'information sont essentiels à son bon fonctionnement.

DECIDE de signer la proposition financière de la société WICONNECT, 4 rue Monge, Pôle d'activités d'Ecouves, 61000 ALENCON, d'un montant de 5360 € HT, soit 6432 € TTC, pour la période de maintenance allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Fait à Pont-Audemer, le 10 février 2022

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint


Laurent BEAUDOUIN

